
Le Centre de Médiation des Notaires de l'Essonne

Publié le 06/12/2018

Le Centre de Médiation des Notaires de l'Essonne (CMN 91) peut vous accompagner dans une recherche de solution dans un dossier conflictuel en vous proposant la médiation d'un notaire qui a suivi une formation spécialisée.

Qu'est-ce que la Médiation ?

- C'est un espace de parole, d'écoute et de dialogue dont l'objet est de parvenir à une résolution amiable des conflits, avec l'aide d'un tiers appelé le médiateur. Le médiateur, personne neutre, indépendante et impartiale, va donc aider les parties à trouver elles-mêmes une solution qui leur convient.
- La médiation favorise le dialogue plutôt que l'affrontement et permet de trouver des solutions concrètes en tenant compte des besoins de chacun.
- La médiation se déroule en plusieurs entretiens, d'environ 1h30 chacun. Les personnes engagées dans un processus de médiation y sont toujours reçues ensemble et acceptent librement d'y participer. Elles peuvent y mettre un terme à tout moment.

Pourquoi recourir à la Médiation ?

- C'est une solution rapide : la médiation vous permet de trouver rapidement une solution à votre litige car elle se déroule en principe sur une durée maximale de trois mois.
- Elle permet le rétablissement ou la préservation du dialogue : ce mode de résolution d'un conflit est particulièrement bien adapté à la résolution des difficultés qui vous opposent à des personnes avec lesquelles vous êtes amenés à conserver des liens, notamment familiaux.
- Elle garantit la confidentialité : la médiation offre une confidentialité de nature à garantir vos droits et vos intérêts vis-à-vis du monde judiciaire et civil. Tout ce qui est échangé par les parties dans ce cadre demeure confidentiel et ne peut être présenté comme preuve devant le tribunal en cas d'échec.

Quel est le coût de la Médiation ?

Les frais et honoraires du processus de médiation sont répartis équitablement entre les parties sauf accord différent entre elles.

La médiation donne lieu au versement :

D'une somme de 200 € TTC pour le premier entretien d'évaluation,
Un forfait de 1.200 € TTC

Qui contacter ?



**Centre de Médiation
des Notaires de l'Essonne**

mediation.essonne@notaires.fr
01 60 78 01 27



14, rue des Douze Apôtres
91000 EVRY